



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-101 / 8-9**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Représentés :** M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

**OBJET : VIE CULTURELLE : Convention 2019-2022 du Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture (PLEAC)**

Rapporteur : Dolores Zambon

**EXPOSE :** Depuis 1994, date de la première semaine tous créateurs, la ville de Voiron soutient une politique d'Education Artistique et Culturelle ambitieuse. Avec le transfert des compétences patrimoine, du Grand Angle, de l'animation de la lecture publique, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais porte également cette politique culturelle transversale. Le Conservatoire de Voiron, équipement de la ville de Voiron, pilote cependant de nombreux projets rayonnant sur tout le territoire et emblématiques d'une politique d'Education Artistique et Culturelle soutenue par le Ministère de la Culture (TREMA, le Voiron Jazz Festival, le Jules Ferry Brass Band, LOV). A ce titre, la ville de Voiron est signataire aux côtés du Pays Voironnais d'un Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture (PLEAC) avec tous les partenaires.

La volonté de la Ville de Voiron et du Pays Voironnais de se doter d'un PLEAC s'inscrit dans un objectif de pérennisation, de renforcement et de coordination d'une offre d'Education aux Arts et à la Culture (EAC) à l'échelle du territoire, dans un partenariat avec l'Etat représenté par la DRAC, la DDCS, la DRAAF (enseignement agricole) et l'Education Nationale ; la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF.

Des parcours sont ainsi proposés aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et pendant les temps de loisirs ainsi qu'à certains adultes éloignés des pratiques culturelles. La convention concerne tous les champs culturels en partenariat avec des professionnels et des structures culturelles. Il s'agit d'organiser la rencontre avec les œuvres et les artistes, faire l'expérience de la forme artistique à travers une pratique personnelle dans un cadre collectif et nourrir un sens critique dans une démarche culturelle élargie.

Le PLEAC est coordonné par deux instances : un comité de pilotage, qui décide des orientations et un comité technique qui met en place concrètement les actions et s'occupe des questions techniques, artistiques et culturelles.

La signature officielle du PLEAC en présence des partenaires aura lieu le vendredi 30 Août 2019 à 11h dans les locaux du Pays Voironnais.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission vie associative culturelle et sportive du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser M le Maire à signer le Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture afin de renforcer l'accessibilité au Conservatoire de Voiron et plus généralement aux pratiques culturelles en Pays Voironnais, conformément au projet de territoire.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT